

**Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman
à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA
VALLEE DE SAINT-AMARIN
70 rue Charles de Gaulle
68550 SAINT-AMARIN**

**C.C.T.P.
Lot N°06 PLATRERIE**

ARCHITECTE
STEPHANE HERRGOTT
9 quai de Rotterdam
68110 ILLZACH
Tel : 03 89 42 43 79
Email : contact@herrgott.archi



ECONOMISTE
CEREC
6A rue des Pommiers
68700 UFFHOLTZ
Tel : 03.89.57.31.85 Portable : 06.72.75.65.40
Email : cerec.sarl@free.fr



C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling
68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

Sommaire

06.0 GENERALITES	3
06.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX	3
06.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES	4
06.0.3 PRESCRIPTIONS GENERALES	4
06.1 PLATRERIE	6
06.1.1 CLOISONS	6
06.1.2 DOUBLAGES	7
06.1.2.1 Cloisons de doublages sur contre cloison	7
06.1.3 FAUX-PLAFONDS	7
06.1.4 FLOCAGE	8
06.1.5 DIVERS	9

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

06.0 GENERALITES

06.0.1 CONSISTANCE DES TRAVAUX

06.0.1.1 **Objet du présent C.C.T.P.**

Le présent CCTP a pour objet les travaux au forfait concernant la Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING , pour le compte de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT-AMARIN 70 rue Charles de Gaulle 68550 SAINT-AMARIN, et faisant l'objet du présent lot.

06.0.1.2 **Travaux compris au présent lot :**

Tous les travaux de plâtrerie

Il appartient à l'entreprise avant remise de son offre :

- d'effectuer une reconnaissance des lieux.
- de prendre connaissance de la totalité du projet, pièces écrites et documents graphiques, le dossier tous corps d'état peut être consulté sur demande formulée au Maître d'Oeuvre.
- d'étudier et de vérifier sous sa propre responsabilité l'ensemble des prestations définies dans les pièces écrites et les documents graphiques ainsi que toutes les sujétions d'exécution en découlant.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent c.c.t.p. mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot.

Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue pour la remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.

Compte-tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ses obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

06.0.1.3 **Prises - scellements - pose et réglage**

Les réservations, prises et scellements sont à la charge de l'entreprise du présent lot.

Les scellements seront faits au mortier de ciment à l'exclusion du ciment prompt.

Toutes précautions nécessaires à la pose et au calage devront être prises pour assurer un aplomb, un alignement et un niveau corrects.

06.0.1.4 **Plans**

L'entrepreneur soumettra avant tout commencement d'exécution les plans de détail de tous ses ouvrages pour approbation au Maître d'Oeuvre et au Bureau de Contrôle.

06.0.1.5 **PPSPS**

Les entreprises devront, avant démarrage du chantier, diffuser leur PPSPS. Aucune intervention ne sera possible sans la diffusion de ce document.

Les entreprises resteront contractuellement responsables de tout retard d'intervention sur chantier, suite à la non diffusion dans les délais de leur PPSPS

06.0.1.6 **Dossier des Ouvrages Exécutés**

L'entreprise devra, à l'avancement de ses travaux, assurer la tenue à jour de ses plans d'exécution.

Elle devra fournir en fin de travaux, les éléments de récolement (plans et schémas, fiches techniques des produits mis en œuvre, notes de calcul, ...) de tous les ouvrages exécutés.

L'entreprise aura à sa charge l'établissement des DOE comprenant :

- Liste du matériel, nom et adresse des fournisseurs, référence, implantation.
- Liste des pièces de rechange.
- Liste des opérations de maintenance et calendrier d'entretien.
- Fiches techniques du matériel.
- Plans d'exécution (TQC).
- Cahier de recette et PV essais et réglages.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

...Suite de "06.0.1 6 Dossier des Ouvrages Exécutés..."

Ce document sera transmis à la réception des travaux au Maître d'œuvre et au Maître d'Ouvrage en 1 exemplaire pour VISA et remarques éventuelles. Puis, après mise à jour dans un délai de 15 jours maximum, il sera transmis au Maître d'Ouvrage en 1 exemplaire et au Maître d'Ouvrage en 4 exemplaires

06.0.2 NORMES ET TEXTES REGLEMENTAIRES

06.0.2 1 *Normes et textes réglementaires à observer*

Les travaux seront exécutés en conformité avec les documents officiels constituant le Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux, ainsi que les normes, les D.T.U. et NF-DTU, C.C.S, les AT, les Certificats de Conformités, les DTA, le marquage CE et les Eurocodes en vigueur, et notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique.

06.0.3 PRESCRIPTIONS GENERALES

06.0.3 1 *Qualité des matériaux*

Toutes les fournitures devront être conformes aux spécifications des normes. Il ne sera admis que l'emploi de plâtre de marque, de la qualité "Plâtre de Paris" ou de qualité équivalente pour le plâtre gros. Les cornières d'angles métalliques seront galvanisées.

06.0.3 2 *Enduits plâtre*

Les enduits plâtre seront exécutés en plâtre lissé. Les épaisseurs minima des enduits sont les suivantes :
- 1ère couche : 10 à 12 mm en plâtre gros
- 2ème couche : 5 à 7 mm en plâtre fin Epaisseur totale minimum : 16 mm

06.0.3 3 *Réception avant début intervention*

L'entrepreneur prendra ses dispositions pour s'assurer de l'état du chantier au moins 10 jours avant la date fixée par le calendrier d'exécution pour son intervention. Si celle-ci devait être retardée en raison de l'état d'avancement des travaux précédents, il en informerait le Maître d'Ouvrage.

Si l'entrepreneur constate que certaines prescriptions n'ont pas été respectées par les autres entreprises, il en avisera le Maître d'Ouvrage avant la réception des travaux prévue à l'article 13 du D.T.U. n° 20. Les modifications et reprises éventuelles seront à la charge des entreprises concernées

06.0.3 4 *Opérations préalables*

Avant tout commencement d'exécution de ses ouvrages, l'entrepreneur devra :

- vérifier que tous les percements et trémies dans les planchers, murs et cloisons, ont bien été rebouchés par les entreprises responsables, afin d'éviter toute propagation du feu
- soumettre à l'approbation de l'Architecte, les éléments de faux-plafonds envisagés, de leur ossature et dispositifs de fixations ainsi que la gamme complète d'échantillons, pour permettre le choix des teintes.
- établir, compte tenu des ouvrages qui y sont encastrés, les plans de calepinage de tous les faux plafonds et ouvrages attenants

06.0.3 5 *Surcharges - Planitudes*

L'entrepreneur devra, avant exécution, vérifier l'aplomb et le niveau des parois qu'il doit enduire et il fera connaître les surcharges qu'il sera amené à exécuter, car il doit livrer les enduits parfaitement droits et d'aplomb. Il ne sera payé aucune surcharge pour les défauts qu'il n'aurait pas signalés. Les frais de surcharge seront facturés directement à l'entreprise responsable.

Après achèvement des ouvrages, la surface devra être bien régulière, sans soufflures, gerçures, etc... et sans trace de reprise.

La planitude devra être telle qu'une règle de 2.00 m ne permette pas de déceler des flèches supérieures à 5 mm

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

06.0.3 6 **Ouvrages rebutés**

Toutes les parties d'enduit qui viendraient à se détacher, se gercer, se fissurer, etc... ou qui présenteraient des surfaces irrégulières seront à refaire par le plâtrier et à ses propres frais.
Il en sera de même en ce qui concerne les arêtes ou autres ouvrages mal exécutés.

06.0.3 7 **Arêtes et cueillies**

Toutes les arêtes et cueillies apparentes, tant verticales qu'horizontales, devront être bien droites, vives, d'une verticalité et d'une horizontalité parfaites.

06.0.3 8 **Boîtes électriques**

Elles seront repérées et dégagées par les soins du plâtrier.

06.0.3 9 **Vérifications des ouvrages**

Les ouvrages de plâtrerie seront vérifiés à la lumière rasante. Tous les défauts repérés ainsi seront repris.

06.0.3 10 **Echafaudages**

Les échafaudages intérieurs nécessaires à l'exécution des travaux du présent lot sont à la charge du titulaire de ce lot.

06.0.3 11 **Certification ACERMI**

Tous les isolants thermiques mis en oeuvre dans le cadre du présent marché doivent avoir une certification ACERMI

06.0.3 12 **Nettoyage**

L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions pour ne pas tacher en cours de travaux, les autres ouvrages tels que menuiseries, chapes, etc ...

Ces ouvrages, s'il y a lieu, seront nettoyés aux frais du titulaire du présent lot.

L'entrepreneur s'engage à protéger les dalles brutes des divers planchers par une couche de sable d'épaisseur suffisante, avant de commencer les travaux.

Après l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur est tenu de débarrasser les gravois et traces de plâtre.

Il procédera en outre, à un grattage et un balayage complet de chaque local et laissera ces derniers dans un parfait état de propreté.

06.0.3 13 **Raccords et calfeutrements**

Le plâtrier devra tous les raccords et calfeutrements, sans limitation, après le passage des autres corps d'état, ainsi que la fermeture des tranchées ou gaines pour le passage des tuyauteries.

Ces travaux ne seront exécutés que sur des parties sèches et à l'abri de l'humidité. Ils seront bien pleins et se raccorderont sans laisser apparaître de désaffleurements.

06.0.3 14 **Stockage des matériaux**

L'entrepreneur devra obtenir l'accord du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte pour le stockage des matériaux à l'abri des intempéries. Il devra tenir compte des surcharges admissibles dans les locaux utilisés.

Les échantillons des matériaux seront soumis à l'agrément de l'Architecte pour approbation.

06.0.3 15 **Coordination avec les corps d'état**

L'entrepreneur du présent lot devra réaliser ses ouvrages en parfaite coordination avec les autres corps d'état et notamment de maçonnerie, de menuiserie, de plomberie et d'électricité.

Il devra gratuitement toutes les réservations, incorporations, saignées diverses demandées par les autres corps d'état. Ces sujétions étant incluses dans ses prix et délais d'exécution.

06.0.3 16 **Gravois - Nettoyage**

Tous les déblais, déchets et gravois provenant des travaux du présent lot sont évacués aux décharges publiques par le titulaire du présent lot.

Il est rappelé à l'entrepreneur de veiller à ce qu'aucun dégât ou salissure quelconque ne soit fait aux ouvrages des autres corporations.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

06.1 PLATRERIE

06.1.1 CLOISONS

06.1.1.1 *Cloisons séparative de logements, type SAA 220*

Avant le montage, matérialisation de l'ossature par traçage et implantation sur sols, plafonds, et parois.

Nature du support au sol : plancher béton.

Nature du support au plafond : poutres béton.

Ossature métallique, constituée d'ossatures périphériques doubles et de doubles lignes d'ossatures verticales indépendantes en acier galvanisé d'épaisseur 6/10, de largeur 48 mm ou en cornières Stil CR2 disposés de manière à constituer une cloison d'épaisseur finie 220 mm.

Les rails STIL R48, R70 ou R90 ou cornières au choix de l'entreprise, seront fixés mécaniquement au sol et au plafond, tous les 60 cm par chevilles adaptés à la nature du support, les rails sont interrompus au droit des huisseries et remontés en équerre sur une hauteur de 20 cm.

L'étanchéité à l'air entre les cornières basses et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées. Les montants Stil M48 doublés dos à dos, M70 ou M90 simples ou doublés dos à dos avec un entraxe de 0,45 ml, avec pose décalé de chaque montants, pour une hauteur maximum de 4.00 ml, les montants sont solidarités en eux par l'intermédiaire de vis tous les 0.40 ml.

Chaque parement sera constitué de 3 plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur chacune.

Remplissage en panneaux semi-rigide de laine de verre phonique de 140 mm d'épaisseur, bénéficiant d'une certification ACERMI.

Traitement des joints avec bande et enduit de scellement.

Inclus tous les renforts métalliques ou bois nécessaires pour la pose d'appareils électriques, pour l'ensemble des équipements sanitaires et de chauffage, coordination avec les lots techniques concernées pour le positionnement de l'ensemble de ces renforts.

Renforcement des angles saillants par bande alu précoupée, collée sur papier Kraft de type bande armée ou équivalent, encollée à plein à la colle sur toute la hauteur.

Compris toutes découpes en coordination avec les lots concernées.

Épaisseur totale de la cloison : 220 mm

Classement au feu : EI 60

Indice d'affaiblissement acoustique de la cloison RA : 68 dB

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et recommandations du fabricant

Les PV de ses cloisons seront à fournir.

Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

Inclus toutes sujétions d'échafaudage pour l'exécution des présents travaux.

Hauteur à traiter : max 5.05 m

06.1.1.2 *Cloisons séparatives en plaque de plâtre standard à ossature métallique avec isolation, épaisseur 98 mm, hauteur maximum de 3,00 ml*

Avant le montage, matérialisation de l'ossature par traçage et implantation sur sols, plafonds, et parois.

Nature du support au sol : dalle béton

Nature du support au plafond : dalle béton

Ossature métallique, constituée de rails et montants en acier galvanisé d'épaisseur 6/10, de largeur 48 mm.

Les rails sont fixés mécaniquement au sol et au plafond, tous les 60 cm par chevilles adaptés à la nature du support, les rails sont interrompus au droit des huisseries et remontés en équerre sur une hauteur de 20 cm.

Disposition particulière à prendre en compte dans l'offre de l'entreprise au niveau des cloisons situées dans les locaux humides, fourniture et mise en place de 2 cordons de joint mastic souple (ou joint central en bande de mousse imprégnée) à incorporer entre le rail et le sol afin de contribuer à la protection contre les éventuelles infiltrations d'eau sous la cloison.

Fourniture et mise en place d'un polyane de 100 microns, de 50 cm de largeur sous le rail bas de la cloison, compris agrafage des relevés après la pose de la cloison, compris coupes et évacuation des chutes après mise en place des plinthes ou fourniture et mise en place d'un U PVC adapté à la cloison.

Les montants seront simples, avec un entraxe de 0,60 ml, pour une hauteur maximum de 3,00 ml.

Chaque parement sera constitué de 2 plaques de plâtre standards de 13 mm d'épaisseur chacune. avec plaques de plâtre type Activ'Air, ce produit améliore la qualité de l'air avec la technologie innovante Activ'Air en éliminant jusqu'à 70% de certains COV et en neutralisant et transformant les aldéhydes en composé inerte.

Remplissage en panneaux semi-rigide de laine de verre de 45 mm d'épaisseur, bénéficiant d'une certification ACERMI.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

...Suite de "06.1.1.2 Cloisons séparatives en plaque de plâtre standard ..."

Traitement des joints avec bande et enduit de scellement.

Inclus tous les renforts métalliques ou bois nécessaires pour la pose d'appareils électriques, pour l'ensemble des équipements sanitaires et de chauffage, coordination avec les lots techniques concernées pour le positionnement de l'ensemble de ces renforts

Renforcement des angles saillants par bande alu précoupée, collée sur papier Kraft de type bande armée ou équivalent, encollée à plein à la colle sur toute la hauteur.

Compris toutes découpes en coordination avec les lots concernées.

Épaisseur totale de la cloison : 98 mm.

Classement au feu : EI 60.

Indice d'affaiblissement acoustique de la cloison RA : 47 dB .

La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41, aux avis techniques et recommandations du fabricant.

Les PV de ses cloisons seront à fournir.

Compris toutes sujétions pour un entier et parfait achèvement des travaux.

Inclus toutes sujétions d'échafaudage pour l'exécution des présents travaux.

Hauteur à traiter : variables suivant localisation.

06.1.1.3 **Rebouchage d'ouverture existante de 1.80 x 2.20 ht, par port de 0.93 x 2.04 ht**

Dito article précédent cloison 98 mm .

Compté au forfait pour le rebouchage

Localisation :

- accès porte sanitaires

06.1.2 DOUBLAGES

06.1.2.1 **Cloisons de doublages sur contre cloison**

06.1.2.1.1 **Cloison de doublage avec isolation de 60 mm**

Fourniture et pose d'un ensemble de contre cloison pour isolation des murs, comprenant :

- cornières ou lisses spéciales support de fourrures
- fourrure intermédiaire horizontale fixée à 1.35 m du sol
- appuis intermédiaires de type Optima2 en matériau composite servant d'entretoise, entraxe tous les 0.60 m maximum
- isolant en laine de verre semi-rigide certifié Acermi, de conductivité 0.032 W/m.K de type GR32 ou équivalent , embrochés sur les appuis intermédiaires, de 60 mm d'épaisseur,
- fourrures OPTIMA 240 télescopiques ou avec éclisses implantées tous les 0.60 m, fixés sur clés des appuis intermédiaires
- Plaque de BA 13 hydrofuges

Les joints parfaitement exécutés, les parements ragrésés et lissés, prêt à peindre.

Compris manutention, coupes, et toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation :

- l'ensemble des murs des sanitaires

06.1.2.1.2 **Cloison de doublage avec isolation de 160 mm**

Dito article précédents, y compris isolant en laine de verre semi-rigide certifié Acermi, de conductivité 0.032 W/m.K de type GR32 ou équivalent , embrochés sur les appuis intermédiaires, de 160 mm d'épaisseur,

Mode de métré : compté vide pour plein

Localisation :

- local bureau

06.1.3 FAUX-PLAFONDS

06.1.3.1 **Faux-plafond 600x600 dalle hygiène - 100%RH**

Fourniture et mise en oeuvre d'un faux-plafond en dalles 600 x 600 mm, constitué de dalles recouvert d'un parement vinyle, pose sur ossature en acier galvanisé laqué blanc de type T15.

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

...Suite de "06.1.3 1 Faux-plafond 600x600 dalle hygiène - 100%RH..."

Mise en oeuvre exécutée en deux phases : ossature puis mise en place des dalles.
Exécution selon la notice de pose du fabricant, du DTU 58-1 "Plafonds suspendus".

Classement réaction au feu A2-s1-d0

Reflexion lumineuse : 60 à 81 %

Resistance en milieu humide : 100% stable en permanence sans flèche ni déformation, ni dégradation, dans un milieu contenant jusqu'à 95% d'humidité

Compris accessoires, profilés, cornières de rives en aluminium, suspentes, clavettes, coupes, entailles, réservations, échafaudages nécessaires, découpes des dalles pour l'encastrement des luminaires et toutes sujétions d'exécution.

L'ensemble devra supporter la mise en place d'isolation sur faux plafonds de 200 mm en laine minérale

06.1.3 2 **Faux-plafond 1200x600 résistants aux chocs**

Fourniture et mise en oeuvre d'un faux-plafond en dalles 1200 x 600 mm, type Acoustichoc A 22 ou techniquement équivalent, constitué de dalles en panneau rigide autoportant en laine de roche avec voile de verre décoratif renforcé par une grille, pose sur ossature apparente de 24 mm.
Mise en oeuvre exécutée en deux phases : ossature puis mise en place des dalles.
Exécution selon la notice de pose du fabricant, du DTU 58-1 "Plafonds suspendus".

Classement réaction au feu A2-s1-d0 minimum

Reflexion lumineuse : 60 à 81 %

Absorption acoustique $\alpha_w = 1$

Compris accessoires, profilés, cornières de rives, suspentes, clavettes, coupes, entailles, réservations, échafaudages nécessaires, découpes des dalles pour l'encastrement des luminaires et toutes sujétions d'exécution.

L'ensemble devra supporter la mise en place d'isolation sur faux plafonds de 200 mm en laine minérale

06.1.3 3 **Isolation au dessus de faux-plafond en laine de verre 200 mm**

Fourniture et pose de panneaux semi-rigides en laine de verre de 200 mm épaisseur, avec pare-vapeur

06.1.3 4 **Habillage en plaque de plâtre pour habillage de fenêtre de toit de désenfumage**

Exécution de retombée de faux plafond avec 1 plaques de plâtre standard de 13 mm épaisseur, à fixer sur une ossature métallique galvanisée de 6/10 épaisseur identique aux cloisons décrites précédemment.
Traitement des angles par bande alu précoupée, collée sur papier kraft de type bande armée ou équivalent, encollée à plein à la colle sur toute la longueur.
Hauteur de la retombée : 2.00 ml environ.
Inclus toutes les sujétions d'échafaudage pour exécution des présents travaux.

06.1.4 **FLOCAGE**

06.1.4 1 **ECRAN DE PROTECTION REI 60**

Fourniture et mise en oeuvre d'un enduit pâteux, imputrescible et incombustible, **PROMASPRAY®-P300**, de chez **Promat** ou techniquement équivalent, appliqué par projection sous plancher structure mixte béton et structure métallique, avec interposition d'un support d'accrochage en métal déployé fixé directement au support, par l'intermédiaire de tiges filetées.

- Support : poutres béton et structure Shed métallique
- Support d'accrochage : métal déployé de type Nergalto NG1 ou NG1D ou équivalent
- Enduit : **PROMASPRAY®-P300** à base de vermiculite et de plâtre
- Epaisseur : 24mm minimum
- Résistance au feu : REI 60
- Finition : brute de projection

C.C.T.P.

Réhabilitation de la friche industrielle Gros Roman à Wesserling 68470 HUSSEREN - WESSERLING

Lot N°06 PLATRERIE

...Suite de "06.1.4 1 ECRAN DE PROTECTION REI 60..."

- Etiquetage sanitaire : A+
- Application : projection mécanique

Mise en œuvre conformément aux normes en vigueur, procès-verbaux d'essais, prescriptions du fabricant.

Y compris protection des existants par bâchage provisoire, évacuation des déchets.

Localisation :

- au droit des cloisons de séparation des cellules, sur une largeur de 2.00 m

06.1.5 **DIVERS**

06.1.5 1 **Travaux en régie contrôlée**

Heures en régie pour travaux divers réglés uniquement sur justification par attachements signés par le maître de l'ouvrage.